

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 27 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le Mardi vingt sept octobre à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH
M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucier
BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue
MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christiar
CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Jacqueline
BELFORT ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M
Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Arthur MARICEL
Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINILY
Mme Francelise YEPONDE par Mme Christiane TREIL ALBON
Mme Karine GATIBELZA par Mme Gladys BURAT

Absents : Yvon COMBES ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY
Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette
JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/10/61**AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2020**

Lors de sa réunion du 10 septembre 2020, la commission permanente du Conseil départemental a alloué à la commune de Lamentin, au titre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'exercice 2020, une subvention de 230 000€.

Le maire propose au conseil municipal d'affecter cette somme aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Extension du cimetière du bourg	190 734,19€
Réhabilitation des vestiaires du stade Germain Barbier	39 265, 81€

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Considérant la nécessité d'affecter cette subvention à des opérations précises pour pouvoir y prétendre,

Considérant l'opportunité que représente cette subvention pour l'aboutissement des projets d'investissement de la commune

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter le Fonds d'Aide aux Communes 2020 aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Extension du cimetière du bourg	190 734,19€
Réhabilitation des vestiaires du stade Germain Barbier	39 265, 81€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

